

# ROSEL *Infos*

**n° 43**

**Octobre  
2006**

Directeur de la publi-  
cation :  
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE  
Catherine LE NY  
Marie-Jo LUCAS  
Hubert PERIER

Pour tout rensei-  
gnement sur la  
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

## *Le mot du maire adjoint :*

*Pour ce nouvel « InfoRosel », et en l'absence de Michel Lefondré, notre maire, c'est à la première adjointe que revient la tâche d'écrire ce mot.*

*Effectivement Michel Lefondré a été hospitalisé début août pour des problèmes respiratoires, et depuis, après une intervention chirurgicale, il est toujours en soins intensifs.*

*C'est au nom du conseil municipal et en notre nom à tous que je souhaite adresser tous nos vœux de meilleure santé et nos sentiments les plus amicaux à Michel.*

*Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour souligner l'importance de la mission qu'assure depuis 11 ans notre maire avec compétence, disponibilité et loyauté. Si nous apprécions de l'assister au quotidien, aujourd'hui de par son absence, nous mesurons encore plus le travail qu'il accomplit pour notre commune et ses habitants. Sachez que de son lit d'hôpital il continue de suivre et d'orienter les affaires communales et ceci grâce à son épouse Marie-Suzanne qui l'assiste et assure les transmissions avec la mairie ce dont je la remercie profondément.*

*Malgré tout, durant cette difficile période, le Conseil municipal continue d'administrer notre commune, et chacun y apporte ses compétences diverses et variées montrant ainsi l'intérêt du travail en équipe, qui à mes yeux est très important pour la gestion de notre commune.*

*En matière de travaux, l'effacement des réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public), rue Boulay va débiter le 23 octobre pour se terminer courant décembre. Je compte sur votre compréhension pour la gêne qu'occasionneront ces travaux.*

*Les travaux du local technique devraient débiter début janvier, sachant qu'actuellement le Cabinet de maîtrise d'œuvre, la SOCORAC, prépare le dossier.*

*Véronique MASSON*

**Repas des anciens :** Le Dimanche 15 octobre 85 personnes de Lasson et Rosel se sont retrouvées pour le traditionnel repas des anciens à la salle des fêtes de Lasson.



**SEANCE DU 6 JUILLET 2006****I – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE**

1) Modification des statuts d'ENTRE THUE ET MUE : Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des informations données lors du Conseil Municipal du 11 mai dernier sur la démarche entreprise par ENTRE THUE ET MUE consistant à redéfinir les compétences communautaires et à procéder, en conséquence, aux évaluations des charges transférées. Dans ce cadre, le principal problème a été celui de la redéfinition des compétences scolaires de la communauté et, surtout, de la réévaluation des charges.

- S'agissant de la compétence voirie, les statuts modifiés précisent explicitement ce qu'englobe la voirie et ce que recouvrent les opérations de création, aménagement et entretien.
- Pour l'éclairage public, il est clairement énoncé que la compétence communautaire se limite aux installations liées aux voies publiques.
- Pour les compétences scolaires et périscolaires, les statuts modifiés précisent l'extension de la compétence communautaire aux bâtiments scolaires (investissement, entretien, fonctionnement). Pour les activités périscolaires, les statuts limitent la compétence communautaire aux « services » ce qui exclut les bâtiments.

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide, par 3 voix pour, 6 abstentions et une contre, d'approuver les statuts modifiés d'ENTRE THUE ET MUE, ainsi que le report au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la mise en application des nouvelles compétences scolaires résultant desdits statuts.

**2) Transfert de la compétence éclairage public, voirie et domaine scolaire :**

Il s'agit d'une opération purement comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve lesdits états contradictoires, et retient comme valeur du Patrimoine, les montants de :

- Eclairage Public : 28 433,38 €
- Voirie : 343 423,72 €
- Domaine Scolaire : Néant

**II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE AU SDEC ENERGIE**

Il convient de régulariser une nouvelle relation contractuelle avec le SDEC concernant l'éclairage public hors voie publique.

Les installations concernées se situent sur le site de l'église. Le service de base se définit comme suit : la visite annuelle d'entretien préventif, le renouvellement des sources lumineuses, les dépannages et réparations, les interventions de mise en sécurité, l'adaptation des heures de fonctionnement, la surveillance et la vérification des

installations, l'avis technique sur les projets, l'intégration de nouvelles installations, l'astreinte disponible 7j/7 et 24h/24. Ce service aurait un coût annuel net de 312 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer au SDEC Energie la compétence de maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**III – CONVENTION « MARCHÉ D'ASSISTANCE » AVEC LA D.D.A.F.**

Il existait une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados mais celle-ci est devenue caduque à la suite du changement de partenaire en matière de gestion du réseau d'assainissement collectif de Rosel.

La D.D.A.F. intervenait surtout pour les révisions de tarif de l'affermage et vérifiait le bilan annuel d'activité du fermier.

Dans un récent courrier, elle propose une nouvelle convention intitulée « marché d'assistance », qui consistera à l'assistance apportée à la commune dans le suivi et le contrôle de la gestion du réseau d'assainissement collectif, ce pour une durée de 3 ans et pour un coût de 710 € HT/an, soit un coût total de 2 550 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**IV – MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Afin de mieux répartir les dépenses d'investissement liées à chaque immobilisation en cours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'équilibrer la section investissement de la manière suivante :

Au 23131	Travaux presbytère :	+900 €
Au 23184	Travaux église :	- 1 300 €
Au 23152	Travaux voirie :	+ 400€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer en dépense d'investissement l'achat imprévu d'une nouvelle imprimante à jet d'encre pour un montant de 133 € TTC.

**V – MODIFICATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réussite de Madame LANGE au concours de Rédacteur Territorial. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- la création d'un emploi de Rédacteur Territorial à compter du 1<sup>er</sup> août 2006 afin d'assurer les fonctions du Service Administratif.

**VI – QUESTIONS DIVERSES**

- Devenir de l'aéroport de Carpiquet : Les Présidents des Conseils Régionaux de Haute et Basse-Normandie, ainsi que le Maire de Deauville souhaitent faire de Deauville St Gatien l'aéroport de référence au niveau interrégional et international, ce via la création d'un syndicat mixte « aéroport Deauville-Normandie ». Monsieur LEFRANC, Conseiller Général, s'interroge et s'inquiète sur le devenir de l'aéroport de Carpiquet. Dans une lettre au Conseil Municipal, il demande d'émettre le souhait que le Conseil Régional de Basse-Normandie revienne sur cette stratégie, qu'il poursuive les investissements sur l'aéroport de Caen-Carpiquet et en fasse un site de référence national et international de Basse-Normandie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer.

- Enquête publique sur la restauration des cours d'eau au niveau du bassin versant de la Thue et la Mue : Suite à l'enquête publique menée par la Communauté de Communes Entre Thue et Mue, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Thue et la Mue,
- d'approuver, en conséquence, la demande de déclaration d'intérêt général des travaux correspondants.

- Extension du local technique municipal : Après avoir contacté trois entreprises pour le projet d'extension du local technique municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la candidature de l'entreprise SOCORAC pour la réalisation de ce projet pour un montant prévisionnel de 41 860 € TTC..

- Renouvellement du marché des Ordures Ménagères du SIDOM de Creully : Le SIDOM de Creully doit renouveler son marché de collecte des OM pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et procède à une enquête auprès des communes adhérentes quant à la fréquence des collectes des OM, le jour de collecte et la collecte des déchets verts en porte à porte. Le problème majeur étant la fréquence de la collecte, le Conseil décide d'effectuer un sondage auprès de la population.

- Effacement du réseau. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il peut consulter le plan d'effacement du réseau rue Boulay envoyé par le SDEC.

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006****I – ORGANISATION DES DÉLÉGATIONS**

Durant l'absence de Monsieur LEFONDRE, Maire, l'intérim est assuré par le premier adjoint, Madame Véronique MASSON.

Monsieur LEFONDRE étant également membre du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE, Madame TURBATTE, suppléante, assistera aux Conseils Communautaires avec Monsieur FONTAINE, qui lui est titulaire.

Au sein de la Communauté de Communes, Monsieur LEFONDRE participe aux réunions de bureau communautaire. Ce bureau est composé d'un membre de chaque commune. Après concertation entre Monsieur FONTAINE et Madame TURBATTE, il a été décidé que Monsieur FONTAINE assisterait aux réunions de bureau à titre consultatif.

En ce qui concerne Caen Métropole, cela renvoie aux compétences de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE.

**II – DÉLIBÉRATIONS : URBANISME ET COMPTABILITÉ**

1) La Trésorerie de Tilly sur Seules a envoyé une documentation précisant que les communes peuvent désormais assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans.

2) La trésorerie générale de Tilly sur Seules demande au Conseil d'admettre le caractère irrécouvrable d'une dette fiscale d'un contribuable au motif d'adresse inconnue. La somme en jeu est de 130 euros et concerne le non-paiement de la location du presbytère en 2005. Au vu des circonstances expliquant le non-paiement, le Conseil est favorable, à l'unanimité, à cette admission en non-valeur.

3) L'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes est établie conformément aux dispositions publiées au Journal Officiel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'indemnité allouée à Madame Arlette FOULARD, pour l'exercice 2006, d'un montant de 269,51 €.

**III – BILAN DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE**

Les journées portes ouvertes du patrimoine se sont déroulées les 16 et 17 septembre dernier. A cette occasion les visiteurs ont pu apprécier les travaux de rénovation effectués, ainsi que l'exposition de vêtements et d'objets liturgiques. Environ 80 personnes sont passées à l'église.

Le Conseil Municipal remercie les personnes qui ont organi-



**LA MUSE :  
FOULEES DE LA MUE**

La 12<sup>ème</sup> édition des Foulées aura lieu le dimanche 12 novembre. De ce fait, la circulation sera difficile et perturbée sur les communes de Rosel et Lasson.

Comme l'an passé, des laissez-passer pourront être retirés en mairie par les personnes ayant besoin de se rendre à Rosel ou Lasson ce dimanche (en particulier les infirmières ou aides soignantes devant assurer les soins quotidiens aux malades ou personnes âgées). Penser à venir les retirer en mairie. Les bus transportant les coureurs stationneront route des Canadiens comme l'an passé. Ayez la gentillesse de ne pas y stationner vos véhicules.

**SOIREES PRESBYTERE**

CES SOIRÉES ONT REPRIS AU MOIS D'OCTOBRE ET LE PROGRAMME JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2006 EST LE SUIVANT :

1- **SOIRÉES À THÈME**

- MARDI 7 NOVEMBRE 2006 (20H30) : LE RALLYE PARIS-DAKAR AVEC PIERRICK BONNET.
- MARDI 12 DÉCEMBRE 2006 (20H30) : MUSIQUE DE MOZART AVEC CLAUDE NOISSETTE.

2- **SOIRÉES RENCONTRE-DÉTENTE**

- VENDREDI 27 OCTOBRE 2006 (20H45)
- VENDREDI 24 NOVEMBRE 2006 (20H45)

**Comité des Fêtes  
de Lasson Rosel**

Le goûter de Noël est prévu cette année le samedi 16 décembre à la salle des fêtes de Lasson. Des informations sur le programme vous seront communiquées au mois de décembre, entre autre pour l'inscription. Le Père Noël comme les années précédentes sera ce jour là dans son chalet pour accueillir les enfants. Les enfants pourront déposer leur lettre dans la boîte aux lettres du chalet en indiquant bien leur adresse pour que le Père Noël puisse leur répondre.

**RECENSEMENT**

C'est en 2007, que la commune de ROSEL doit être recensée. Exactement du 18 janvier au 17 février 2007.

L'agent recenseur sera Melle PERIER Geneviève. Nous espérons que vous lui réserverez un bon accueil pour qu'elle puisse mener à bien le travail qui lui est demandé.

**COMITE DE JUMELAGE VOUS INFORME**

- Le voyage « journée libre (shopping, musées,...) » à Paris sera organisé le samedi 2 décembre  
Départ : Lasson (devant le centre d'animations) à 6 h 30, retour vers 22 h 30  
Prix : 27 € par personne  
Renseignements et inscriptions : Jean Pierre DUBERT 02 31 80 01 16  
Alain LE NY 02 31 80 33 00
- L'assemblée générale aura lieu le lundi 4 décembre à 20 h 30 au presbytère de Rosel  
Rapport moral et financier  
Election du bureau  
Venue des Anglais
- Une pièce de théâtre est prévue mi janvier à la salle des fêtes de Lasson. Vous aurez plus d'indications à la fin de l'année.

A bientôt